

Pâturage équin : j'améliore la gestion de mes prairies- Module 2

Objectifs : Trouver le bon compromis, adapté au contexte particulier de chaque structure, pour satisfaire les besoins de base des chevaux, et optimiser la valorisation des pâtures

Contenu : - **Savoir entretenir sa prairie :**

semis/sursemis, broyage, fertilisation, hersage

- **Pâturage/foin/enrubannage :** choisir la meilleure utilisation pour chaque prairie, choisir son foin selon les besoins de ses équidés
- **Le pâturage dynamique sur piste :** analyser son parcellaire, trouver les points d'attrait pour les chevaux, choisir des clôtures et points d'eau adaptés, les principales graminées et légumineuses
- **Travail pratique sur son propre cas :** optimiser son parcellaire et la gestion de ses prairies

Intervenante : Sabrina Peyrille, société SEVE.

Ingénieure agricole et diplômée de l'Université de Rennes en éthologie du cheval, nutritionniste et comportementaliste équin.

Responsable de stage : Louise Payen,
03.21.60.57.70

Public visé : Professionnels équins de la région Hauts de France et limitrophes.

Pré requis :
Participation au Module 1

Tarif : • 0 à 70€ pour les cotisants VIVEA (chefs d'exploitation et conjoints collaborateurs)
• 210€ pour les non cotisants VIVEA (salariés, jeunes en parcours d'installation et autres statuts)

Durée : 7 heures

Date, horaires et lieu : 19 mars 2021,
9h30-17h30 à Saint-Laurent Blangy

VIVEA et FAFSEA/OCAPAT participent au financement de cette formation

Contact - Inscription :

Colette WACHEUX : 03 21 60 57 70

colette.wacheux@npdc.chambagri.fr

FOR.enr V.1 01/10/19
Validé par le CODIR le : 08/10/2019
Diffusée le : 14/10/19
Destinataires : Tous les agents

Pour valider l'inscription et bénéficier du tarif de 35€/jour de formation pour les cotisants VIVEA, un contrat sera envoyé par courrier aux participants avant leur entrée en formation. Ce contrat devra être présenté signé par le stagiaire dès le premier jour de la formation.

Le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION « GESTION DU PATURAGE » MODULE 2

19 MARS 2021

A retourner à la Chambre d'Agriculture organisatrice AVEC LE CHEQUE CORRESPONDANT AVANT LE 08 MARS
(Chambre d'Agriculture du Nord- Pas de Calais 56 avenue Roger Salengro BP 80039 62051 Saint Laurent Blangy Cedex)

NOM DE L'ENTREPRISE :

Adresse :

Code postal : Commune / Ville :

Téléphone : Mobile : Numéro de SIRET :

Courriel :

PERSONNE A INSCRIRE Nom, Prénom : Date de naissance :

Adresse personnelle (si différente):

Code postal : Commune / Ville : Téléphone :

..... Mobile : Courriel :

Statut professionnel : Chef ou associé d'exploitation (70€) Cotisant de solidarité (210€) Conjoint collaborateur (70€) Salarié agricole (210€) Aide familiale (210€) Autre (précisez : retraité, salarié autre qu'exploitation...) (210€)

Date et Signature

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes. Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

Avez-vous déjà suivi le module 1 sur ce thème ?

.....

Rappel : nombre et types de chevaux gérés :

.....

Avez-vous des surfaces de prairie fauchée + pâturée ? Si oui quelles surfaces ? Précisez (prairies, paddock)

.....

Suite au premier module, avez-vous modifié vos pratiques de pâturage ou de gestion des prairies ? Merci de préciser :

Ce que vous avez mis en place

.....

Ce qui vous freine ou vous pose problème

.....

Quels sont les points précis du module 2 qui vous intéressent le plus ? Précisez :

.....

Avez-vous le matériel d'entretien ou de fauche ? Si oui lesquels ?

.....

Rencontrez-vous des difficultés ou freins aujourd'hui dans la gestion des prairies (sur le pâturage ? Sur la gestion de foin ? Sur l'implantation ou le renouvellement des prairies ?)

.....

Rencontrez-vous des problèmes avec les mauvaises herbes ? Sont-elles identifiées ?

Avez-vous des questions, remarques

particulières ?

**Le nombre de places étant limitées il est
recommandé de s'inscrire au plus vite (Inscriptions
retenues dans l'ordre d'arrivée des chèques)**

Chambre d'agriculture Nord Pas de Calais

56, avenue Roger Salengro – BP 80039 - 62051 SAINT LAURENT BLANGY Cedex

SIRET : 130 013 543 00025 – Déclaration activité DRTEFP : 31590767559

www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr